



Les organisations syndicales de l'éducation à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale :

Monsieur Le Ministre,

Lundi 20 et mardi 21 les épreuves de spécialité du BAC sont prévues. L'ensemble des acteurs du système éducatif (syndicats, associations disciplinaires...) exige depuis des mois leur report en juin car :

- Les programmes de spécialité ont dû être bâclés pour finir dans les temps ;
- Les élèves ne sont pas prêt-es ;
- La correction dématérialisée a donné lieu, l'an dernier, à des bidouillages de notes scandaleux ;
- Après les épreuves l'absentéisme sera fort, et le 3ème trimestre sacrifié.
- La communication des notes de spécialité aux élèves en avril peut générer tensions et démobilitation

Par ailleurs, depuis 2 mois des millions de manifestant-es défilent régulièrement dans la rue pour dire leur rejet de la réforme des retraites, avec le soutien des deux tiers de la population. Aujourd'hui le président de la République fait le choix de recourir à l'article 49.3 pour imposer l'adoption sans vote de cette réforme rejetée. Il fait ainsi preuve d'un mépris de la démocratie, que les personnels de l'Éducation nationale connaissent bien depuis 2017. Cette décision a suscité une colère immense parmi la population et des rassemblements aussi massifs que spontanés se sont organisés jeudi 16 mars au soir. La mobilisation se poursuivra la semaine prochaine y compris pendant les épreuves de spécialité. Il est impossible aujourd'hui de pouvoir garantir que les élèves pourront accéder aux centres d'examens et composer dans de bonnes conditions. Il est de votre responsabilité, Monsieur le Ministre, de garantir aux élèves et à leur famille que les épreuves pourront se dérouler dans les meilleures conditions, ce qui ne sera pas le cas le 20 et 21 mars. Nous nous permettons aussi de vous rappeler que le 23 mars est la date choisie par l'intersyndicale interpro pour appeler à une grande journée de grève et de manifestation dans tout le pays. Dans notre académie, c'est le jour où doivent avoir lieu les épreuves orales de spécialité anglais (LLCE et AMC). Il est inimaginable qu'elles soient maintenues. Le climat de tension autour de certains lycées de notre académie ne peut permettre de garantir la sérénité indispensable au bon déroulement de l'examen.

C'est pourquoi, les syndicats SNES-FSU, CGT éduc'action, Sud éducation et CNT demandent le report des épreuves de spécialité au mois de juin. Nous demandons le rétablissement d'épreuves nationales et terminales. `

Nous vous informons que les syndicats SNES-FSU CGT éduc'action, Sud éducation et CNT ont déposé des préavis de grève y compris pendant la période des examens et des corrections. Nous rappelons ici que certains secteurs hors éducation et des organisations syndicales appellent à la reconduction de la grève lundi et mardi. Le droit de grève s'applique aussi pour les personnels convoqué·es dans le cadre d'un examen.

Dans le contexte de luttes contre une réforme des retraites imposée brutalement contre la société, face à l'absence de revalorisation pour tous et de conditions de travail dégradées, contre le calendrier incohérent du baccalauréat, les syndicats SNES- FSU CGT éduc'action, Sud éducation et CNT appellent à la grève, partout où cela est possible, avant, pendant et après les épreuves écrites de spécialité, les épreuves orales, pratiques et de compétences expérimentales.